

RÉMUNÉRATION DES NON-TITULAIRES DANS L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Salaires : Darmanin annonce le gel du point d'indice jusqu'en 2018 !

Cette annonce montre le mépris du gouvernement pour les fonctionnaires et les travailleur-euse-s en général. Rappelons que les fonctionnaires ont connu de fortes baisses du pouvoir d'achat : -21,5 % depuis 1995, -18,48 % depuis 2000.

L'Union Syndicale Solidaires dénonce ces économies qui sont faites sur le dos des travailleur-euse-s alors que l'État se prive volontairement de 60 à 80 milliards qui s'envole du fait de la fraude fiscale générée essentiellement par le monde de la finance et des entreprises.

Si l'on rajoute le projet des 120.000 suppressions de postes prévu dans le programme électoral de Macron, on aura compris que ce gouvernement compte continuer d'attaquer la Fonction Publique, les services publics et la cohésion sociale.

Tous les 3 ans, les contractuel-le-s enseignant dans l'académie de Créteil gagnent un échelon dans leur catégorie.

SI VOUS ENSEIGNEZ EN SÉRIE GÉNÉRALE OU DANS LE 1^{ER} DEGRÉ...

► si vous êtes titulaire d'un bac +2 (DEUG, DUEL, DUES, DEJG, DEEG) ou d'un diplôme d'une école d'arts appliqués ou d'une école supérieur d'arts appliqués, votre indice net de recrutement est : **337 - contractuel-le-s de 2eme catégorie.**

► si vous êtes titulaire d'un bac+3 (licence), votre indice net de recrutement est : **410 - contractuel-le-s de 1ère catégorie.**

► si vous êtes titulaire d'un bac+4 (maîtrise, master 1), votre indice net de recrutement est : **431 - contractuel-le-s de 1ère catégorie.**

► si vous êtes titulaire d'un bac+5 (DESS, DEA, Master 2) ou d'un titre d'ingénieur ou du diplôme de l'école du haut enseignement commercial ou du diplôme d'architecte ou d'une école d'études comptables supérieures, votre indice net de recrutement est : **453 - contractuels de 1ere catégorie.**

► si vous êtes titulaire d'un doctorat d'État, diplôme de 3ème cycle, titulaire du diplôme de l'école des Chartes, de l'ESSEC, du diplôme d'expert comptable, ingénieurs diplômés de polytechnique, ponts et chaussées, de l'école des mines de Paris, de Saint Cyr, votre indice net de recrutement est **475 - contractuel-le-s de 1ère catégorie.**

SI VOUS ENSEIGNEZ EN SÉRIE TECHNOLOGIQUE...

► si vous êtes titulaires d'un bac+2 (DEUG, DUEL, DUES, DEJG, DEEG) ou d'un diplôme de sortie d'une école d'arts appliqués ou d'une école supérieur d'arts appliqués, vous êtes **contractuel-le de 2ème catégorie** :

Expérience pro	Indice de recrutement
- de 5ans →	389
de 5 à 10 ans →	498
plus de 10 ans →	553

Dans l'Education Nationale, le salaire est en fonction de l'indice. Au 1^{er} février 2017, l'indice net est 4,686 euros.

Classement en 2 catégories

Le niveau de diplôme indique la catégorie de l'agent.

En série générale et technologique et dans le 1^{er} degré, il existe 2 catégories alors que tous les enseignant-e-s de **série professionnelle** dépendant nécessairement de la 2ème catégorie.

1ERE CATÉGORIE			2EME CATÉGORIE		
Niveau	Indice	Traitement net mensuel	Niveau	Indice	Traitement net mensuel
1	367	1377,70	1	321	1205,01
2	388	1456,53	2	337	1278,36
3	410	1539,12	3	354	1342,84
4	431	1617,95	4	372	1411,12
5	453	1700,54	5	389	1475,61
6	475	1783,12	6	407	1528,45
7	498	1869,46	7	425	1609,21
8	523	1963,31	8	457	1730,38
9	548	2057,16	9	489	1851,54
10	573	2152,01	10	521	1972,70
11	598	2244,86	11	553	2093,87
12	623	2338,71	12	585	2215,03
13	650	2440,07	13	620	2347,56
14	680	2552,68	Au traitement mensuel s'ajoute les mêmes primes que pour les titulaires (indemnités de résidence, ISOE ou ISAE, indemnités éducation prioritaire...)		
15	710	2666,92			
16	741	2787,35			
17	783	2950,51			
18	821	3098,12			

► si vous êtes titulaire d'un bac +3, vous êtes **contractuel-le de 1ère catégorie** :

Expérience pro	Indice de recrutement
- de 5ans →	410
de 5 à 10 ans →	498
plus de 10 ans →	573

► si vous êtes titulaire d'un bac +4 (maîtrise, master 1), vous êtes **contractuel-le de 1ère catégorie** :

Expérience pro	Indice de recrutement
- de 5ans →	431
De 5 à 10 ans →	498
Plus de 10 ans →	573

